

PRIX DES PALMISTES

5ème(P/ 6261), Classe 4 — 24/11/2024 14h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TRES LOURD (5,3)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 9 Engagés, 9 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2.27.25 (Redk : 1.10.11)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapateur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +120,+135

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Rémi CAMPOS, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction - 5 sollicitations). A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Luanne DUPELIN LALUNG l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche IVONA, non munie de ses oeillères australiennes cette dernière ayant été déclarée comme devant en être munie lors de la déclaration des partants. Le honbare IMAGINE CHOP a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
-------	--------	----	-----------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	ADHAMUY <u>F.PS. 4 A.</u>	Par: BORN TO SEA 01 et THAWRAAT (CAPE CROSS)	(Corde:05)		MR JEAN-CHARLES DELASSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	62,5 kg (62 kg) 3.600 1.620 678	ANL	LEMZAR SARL
2	IMAGINE CHOP <u>H.PS. 4 A.</u>	Par: CAPTAIN CHOP et SUBLIMOSSI (KHELEYF)	07 (Corde:03)		MR OLIVIER TROCHERIE	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	58 kg (57,5 kg) 1.440 648 271	ANL	A. CHOPARD
3	HYNNDAH <u>H.PS. 7 A.</u>	Par: ASANGA et DAHLIA DEUX (CONQUISTACKY)	02 (Corde:08)		MR FRANCOIS F. BORDERIEUX	BORDERIEUX	971	GABRIEL BON	62,5 kg (62 kg) 1.080 486 203	ANL	R. SAINTE ROSE,MME D. SAINTE-ROSE, D. SAINTE-ROSE,MME H. SAINTE-ROSE
4	DEVNA <u>F.PS. 6 A.</u>	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	04 (Corde:02)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	60,5 kg (60 kg) 720 324 135	NNL	SUC. M. JARLAN
5	CAPITAINE DEUX <u>H.P.S. 10 A.</u>	Par: SIDPOUR et MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	09 (Corde:09)		MR STEPHENSON HARRIS	S. HARRIS	971	MME ADELINE MEROU	54,5 kg (55,5 kg) 360 162 67	ONL	G. ZIE
6	LOI DU TALION <u>H.P.S. 4 A.</u>	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	06 (Corde:04)		MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	58 kg (57,5 kg)	NNL	O. NEMORIN

7	BAKHARA <u>F.P.S. 5 A.</u>	08	Par: MACHUCAMBO et BAROUDA (MY RISK)	3.5 (Corde:06)		MR ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	971	FRANCK TORRALBA	56,5 kg (56 kg)	NNL	P. LAMY
8	BAGOKEN <u>F.P.S. 5 A.</u>	03	Par: GOKEN et BAKOURA (KOUROUN)	30L (Corde:07)		MR ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	971	MME FLAVIE PARMENTIER	60 kg (61 kg)	NNL	P. LAMY
9	IVONA <u>F.P.S. 3 A.</u>	05	Par: ASANGA et COEUR DE PERLE (TOUCH OF THE BLUES)	LON (Corde:01)		MR MARIE-ARNAULT ABAILLE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME SARAH AKARI-SOIDANE	57 kg (58 kg)	ANL	MA. ABAILLE